# L'Egalité de Roubaix — Tourcoing


## ROUBAIX

**Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.**

### Camouflez vos lumières

**Dans la nuit du 7 au 8 juillet, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. 53 à 5 h. 55.**

### *Ce n'était qu'une fugue*

Nous avons relaté hier la disparition de quatre écoliers : Marcel Vanschorise, Maurice Tange, Arthur et Psulette Duquène, demeurant dans le quartier du Pile et qui partis le matin pour l'école, n'avaient pas reparu chez eux. Mardi on vit revenir à Roubaix les quatre écoliers qui avaient fait un long voyage... jusqu'à Annappes. Ils avaient passé la nuit dans une ferme et rentraient tranquillement chez eux.

Comme bien l'on pense, ils furent sévèrement admonestés.


DESCENTES D'ORGANES

**HERNIE**

BANDAGES — CEINTURES

**CLAVERIE**

234, Faubourg Saint-Martin PARIS

VALENCIENNES. — Jeudi 8 Juillet, H. St-Jacques.

DENAIN. — Vend. 9, H. Villars.

CAMBRAI. — Samedi 10, Hôtel du Mouton Blanc.

CASSEL. — Jeudi 15, H. du Sauvage.

AIRE-SUR-LA-LYS. — Vend. 16, H. d'Angleterre.

SUCCURSALES

LILLE, 63, Rue Nationale - DOUAI - MAUBEUGE - ARRAS - BOULOGNE


### L'ENCAISSEUR N'EST PAS FAIT POUR « ENCAISSER » DE CETTE FAÇON

M. Adolphe Jorion, 60 ans, domicilié 30, boulevard Beaurepaire, encaisseur à la Société Roubaisienne d'Eclairage, se présentait lundi chez M. Armand Pensaert, rue St-Joseph, où il avait à recevoir une facture de 454 fr. Au lieu de lui régler la note, M. Pensaert le bousculait violemment. Pas content, M. Jorion se plaignit à la police et M. Pensaert, qui reconnut les faits, a récolté un proces-verbal pour violences.


**CERERIF**

Farines composées sucrées, étudiées spécialement pour les enfants


### *Le tissu avait été volé*

Au cours d'une perquisition effectuée chez Mme Vve Matiez, lingère, rue Edouard Anseele, 249, cour Perguy 3, on a découvert trois coupes de tissus pour chemises, d'une longueur totale de 40 mètres et quatre coupes de tissus pour vêtements de travail, d'une longueur totale de 20 mètres. Mme Matiez reconnut avoir acheté cette marchandise aux époux Deliers, commerçants, 174, rue Pellart, à des prix variant entre 105 et 210 fr. Ce n'était pas la première fois que semblable marchandise était livrée. Les époux Deliers, qui reconnurent les faits, déclarèrent avoir acheté la marchandise à un voisin, M. Fernand Pregetzer, 51 ans, portier, 185, rue Pellart, au domicile duquel on découvrit 41 petites coupes d'un poids total de 15 kilos. Ce dernier reconnut avoir volé le tissu où il travaille.

Les marchandises ont été restituées au propriétaire.

Les quatre personnes ont été déférées au Parquet pour vol, complicité, recel et infraction au règlement sur le ravitaillement.

### UNE OUVRIERE EST BRULEE AU COURS DE SON TRAVAIL

Hier, après-midi, Mme Renée Obelin, 32 ans, rue de Condé, 86, a été brûlée aux jambes par de l'eau bouillante à l'Usine Desbarbieux, 154, rue Decrème, où elle travaille. M. le docteur Dispa l'a fait admettre à La Fraternité.

### Coupons supplémentaires de charbon

Des coupons supplémentaires de charbon sont attribués chaque mois aux malades, sur présentation d'un certificat médical, à la naissance, aux enfants de 0 à 1 an, et tous les deux mois, aux enfants de 1 à 2 ans.

D'une manière générale, les détaillants en charbon servaient par priorité, ces coupons, lorsqu'ils leur étaient présentés.

Toutefois, pour permettre de faciliter le travail de livraison, à compter du 1er août, les détaillants en charbon ne pourront plus servir que les coupons attribués en cas de maladie ou de naissance, ces coupons porteront en surcharge la lettre « M ».

Les bénéficiaires des coupons d'enfants de 0 à 1 an et de 1 à 2 ans devront les faire inscrire dans leurs secteurs habituels et se verront livrer dans les tournées normales organisées par le Consortium Charbonnier.

Rappelons en outre que les coupons supplémentaires de charbon sont réservés aux grands malades, notamment à ceux dont l'état est grèvement et nécessite absolument le séjour dans une pièce chauffée en permanence.

### UN ROUBAISIEN MEURT EN INDOCHINE

La mairie a reçu l'avis de décès du soldat Deledique Joseph, 3e régiment d'infanterie coloniale, né le 26 juillet 1911, à Roubaix, décédé le 8 juin 1943, à Hanoï (Tonkin), et dont la famille est domiciliée à Roubaix, rue des Anges, 1, cour Liagre, 15.

La famille a été prévenue avec les ménagements d'usage par les soins de l'administration municipale qui a fait présenter ses condoléances.

### REVISION DES MASQUES A GAZ

La révision des masques à gaz continuera samedi 10 et dimanche 11, pour les habitants des quartiers ci-dessous indiqués aux jours et heures ci-après, dans la salle des fêtes de l'Ecole Linné (entrée rue Ingres) :

**Samedi 8, de 14 h. 30 à 17 h. 30 :** Boulevard de Reims, du n° 1 à 185 et du n° 2 à 224, rues Béranger, du Chevalier Roland, Saint-Simon, Achille Scrépel, avenue Gustave Delory, du n° 66 à 92 et de la rue Carpeaux à l'avenue Alfred Motte, place de la Fraternité, avenue Linné, rue Armand Meeschaert, square des Platanes, avenue Cordonnier, rue Jouffroy, du n° 203 à 285 et du n° 200 à 274.

Dimanche 11, de 9 h. à 11 h. 30 : Avenue Bossuet, rues du Manège, Henri Bossut, du Général Chanzy, du Hâvre, Pascal, Coligny, Blanqui, Dammartin, du Moulin, Duguesseau.

Chaque habitant devra se présenter obligatoirement et individuellement. Chaque masque sera revêtu d'un poinçon de contrôle. Les personnes démunies d'un appareil devront se présenter pour se faire inscrire en vue d'une distribution ultérieure. (Prière se munir d'une pièce d'identité).

### *La distribution des cartes de lait*

La distribution des nouvelles cartes de lait aux ayants droit aura lieu salle Watremez, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-après :

Samedi 10 (matin seulement), de 1 à 7.500.

Lundi 12, de 7.501 à 22.500.

Mardi 13, de 22.501 à la fin.

Les bureaux seront ouverts au public de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 h. 30, sauf le samedi, où les bureaux ne sont ouverts que le matin, de 8 h. 30 à 11 h. 45.

Les intéressés doivent se munir du livret de famille, des cartes individuelles d'alimentation, de l'ancienne carte de lait.

### Succès scolaires au Lycée de jeunes filles

Voici le palmarès des succès scolaires du Lycée de jeunes filles de Roubaix.

**Baccalauréat.** — 1re partie série A : Deletrez Jacline; Dubois Michelle. Série C : Bayon Thérèse, Dumazy Monique, Germaine Françoise, Houset Odette, Houset Thérèse, Ségard Monique.

Moderne : Demeulenaere Ginette (A.B.), De Wirlter Denise, Leclercq Paulette, Maifait Lucette, Raby Yolande, Rinère Marie, Roux Jeanne, Vanglabcke Geneviève.

2e partie Philo, lettres : Dupont Georgette (A.B.), Houzet Odette, Lepez Laurette, Mullez Paule.

Diplôme d'études secondaires : Dubois Michèle, Delaval Léa, Demeulenaere Ginette, Vanglabcke Geneviève, Roux Jeanne (admissible).

**Diplôme complémentaire** : Vandercruyssen Denise, Dupont Georgette, Dubois Colette (admissible).

Certificat de 3e, études modernes nouveau régime : Pareyn Micheline.

Certificat de 3e (ancien régime) par ordre de mérite : Crépel Josette (T. B.), Marécaux Marguerite (B.), Rollier Myriam, Cuvelier Eliane, Wagnon Marie-Louise, Bolsius Micheline, Roux Marcelle, Houset Jacqueline, Vandendostende Claudine, Pennequin Thérèse, Postfaux Andrée, Sadsune Gilberte, Lambaere, Christiane, Fupo Françoise, Cauchey Andrée, Dedoncker Geneviève, Salens Nicole, Leblanc Françoise, Lefebvre Andrée.

**Diplôme d'études préparatoires.** — Bayens Jean-Pierre, Blanckaert Pierrette, Janssens Pierre, Lebrun Francette, Lepiat Jeannine, Payement Geneviève, Proost Marie-Louise, Roget Jeannine, Scherpereel Liliane.


**TRAMWAYS**

CE SOIR MERCREDI A 8 heures
JEUDI EN MATINEE A 3 heures 30 et en SOIREE à 8 heures

*GABY MORLAY*

**LE VOILE BLEU**

dans les trois dernières séances du plus beau film du moment

PROFITEZ-EN, SINON VOUS LE REGRETTEREZ


### Le Front Social du Travail ouvre une permanence à Roubaix

On nous communique :

« Le Front social du Travail est heureux de pouvoir annoncer au public qu'une permanence est ouverte tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 à 20 heures.

Différents organismes sont déjà créés, entre autres :

Amicale des Travailleurs en Allemagne. Ce service rendra aux familles des avantages très appréciables.

Service de renseignements : pour toutes les questions du travail, c'est-à-dire : salaires, respect des lois sociales, interventions dans tous les cas au sein des usines, congés payés, etc.

Service juridique qui a pour tâche de renseigner tous les travailleurs, surtout ce qui touche les questions : loyer, assurances sociales, droits, etc.

Ces différents services sont à la disposition du public tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 20 h., au siège du F.S.T., rue Pierre Motte, à Roubaix. »

### AUX TITULAIRES DE CARTE DE CHARBON « PETITE INDUSTRIE »

Les titulaires d'une attribution de charbon au titre de la « petite industrie » qui n'ont pas encore fait valoir leur carte pour l'exercice 1943-44, sont priés de passer d'urgence à la mairie, service du ravitaillement, 2e étage, porte 24, avant le 15 juillet, munis de cette pièce.

Passé cette date, les cartes non validées seront annulées.

### Sociétés et Comités

SOLIDARITE FAMILIALE (secours mutuels). — Dimanche, de 10 à 11 heures, au siège, Café Dubus, rue du Chemin de Fer, permanence.

### ETAT CIVIL

**Naissances** : Robert Samecq, de Tourcoing, ne rue de l'Amiral Courbet, 28 ; Jean-Paul Lovilton, rue Watt, 22, né boul. de Cambrai, 60 ; Michèle Picard, 80, rue Ed. Anseele, cour Vroman, 38 ; Catherine Six, 15, rue d'Alsace, née rue de l'Amiral Courbet ; Albert Doutreleau, 37, rue de Jemmapes, cour Georges, 4.

**Publications de mariages** : Lucien Coudoux, ingénieur, 22, boul. de la République et Simone Dues, s.p., 38, rue Dupuytren, à Tourcoing. — Marcel Bouvry, mécanicien, rue de Soubise, cour Mulle, 8, et Georgette Lierd, employée, à bis, rue du Berbier Maes, à Lille. — Edouard Lepers, épurateur, 42, rue Decrème, et Jeanne-Marie Canonne, s.p., 17 rue des Pervenus.

**Décès** : Mathilde Dudka, 60 ans, 47, rue d'Arcole, cour Lauwers, 10 ; Léon Landmann, 76 ans, d'Hem ; Julie Castelin, 79 ans, veuve Duchatel, 35, rue de Barbieux ; Hélène Laby, 35 ans, ép. Leroy, 90, rue H. Carrette ; Henri Orval, 78 ans, 52, rue Saint-Jean ; Albert Vanacker, 76 ans, 37, boul. de Metz, cour Willem, 6 ; Joseph Bajaert, 73 ans, 13, rue Isabeau ; Louis Croin, 74 ans, 17, rue Courbet ; César Delattre, 84 ans, 35, rue de Barbieux ; Georges Descampa, 70 ans, 10, rue de la Potennerie.

## WASQUEHAL

### *Une maraîchère se pend rue Delrue*

Lundi matin, vers 5 h., M. Louis Brulois, maraîcher 53, rue Delerue, découvrit dans une dépendance de son habitation, le cadavre de sa femme, née Julia Degravelin, âgée de 53 ans, qui s'était donnée la mort par pendaison.

Il est à présumer que la désespérée s'est pendue au début de la soirée et aura profité de l'absence de son mari et de son père pour mettre son funeste projet à exécution.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Duthillaul, secrétaire de police, tandis que M. le docteur Butin père, après avoir constaté le décès qui remontait à une dizaine d'heures, délivrait le permis d'inhumer.

On suppose que Mme Brulois a'est donnée la mort au cours d'une crise de neurasthénie.

### LE REPAS GRATUIT AUX ENFANTS de PRISONNIERS ET ORPHELINS DE GUERRE DU CENTRE

C'est demain jeudi, à 13 h., que seront rassemblés en la Salle des Restaurants de la Filature du Nord, les cinquante enfants de prisonniers et orphelins de guerre du Centre, désignés à tour de rôle pour participer au repas gratuit qui leur est offert, grâce à quelques bonnes initiatives privées de la Commune. Le jeudi suivant, 15 juillet, est réservé aux vieillards de 70 ans et plus du Centre. Les bénéficiaires recevront en temps utile, leur invitation individuelle.

**Fermeture momentanée des Soupes Populaires.** — En raison du congé annuel du personnel et pour permettre la réfection du matériel, les soupes populaires cesseront momentanément de fonctionner à partir du lundi 19 juillet et reprendront normalement le lundi 2 août. La semaine précédant la réouverture, il sera procédé à la réinscription des bénéficiaires.

## CROIX

### UN COMMIS VOLAIT SON PATRON

Il y a quelque temps, M. Willequet Albert, marchand de charbons, 7, boulevard Zola, à Croix, avait chargé son commis Spillebout Fortuné, 24 ans, 34, rue de la Pannerie à Croix, d'effectuer plusieurs transports pour son compte.

M. Willequet n'ayant pas reçu l'argent de ses transports et ayant constaté la disparition d'une couverture de laine, a déposé plainte pour vol et abus de confiance contre son commis.

Une perquisition effectuée au domicile de Spillebout Fortuné permit de découvrir la dite couverture en menus morceaux. En effet, Mme Spillebout, l'ayant trouvée à son goût s'était empressée d'en faire des waissingues.

Spillebout Fortuné, interrogé, a reconnu qu'il avait indûment perçu le prix des transports auprès des clients de M. Willequet. Il a déclaré qu'il avait dépensé l'argent et qu'il n'était pas en mesure de le restituer. Il a été déféré au Parquet et écroué à la maison d'arrêt de Loos.

**La police sévit contre les maraudeurs.** — Un habitant de la rue Jean-Jaurès à Croix, signalait dernièrement au commissariat de police que des gamins escaladaient la clôture de son jardin pour y voler des cerises. Deux d'entre eux ont été identifiés. Les parents : M. et Mme Devillers, rue de Sébastopol à Roubaix, et M. et Mme Leroux, rue de Soubise à Roubaix, ont été convoqués au commissariat de police et ont été rendus civilement responsables.

Une plainte a été également déposée pour vol de fruits dans un jardin situé avenue Roussel, à Croix. L'enquête a permis de découvrir les voleurs. Il s'agit également de jeunes garçons. Les parents : M. Piétre, 180, rue de l'Alma, cour Thomas, 4, à Roubaix ; M. Dewilde, rue de l'Alma, cour Delporte, 142, Roubaix ; M. Siddenhorst, rue de la Lys, 42, à Roubaix, ont été invités à surveiller plus étroitement leurs enfants.

### REMISE DES CARTES D'ALLOCATION POUR LE 3e TRIMESTRE 1943

Les allocataires militaires sont priés de se présenter à la mairie, bureau militaire, 1er étage, munis de leur certificat de paiement, pour retirer le bulletin du 3e trimestre, jeudi 8, de 9 h. à 10 h., de 1 à 1.000 ; de 10 h. à 11 h., de 1.001 à la fin.

**Passage du contrôleur.** — Le contrôleur des contributions directes recevra à la mairie, 1er étage, salle de l'inspection scolaire, le mercredi 7 juillet, de 14 à 16 h., les contribuables qui voudraient lui demander des renseignements.

**Consultations prénatales.** — Elles seront données gratuitement par les sages-femmes de la maternité, avenue Delory, 5, le jeudi 8, de 14 à 17 heures.

**L'assemblée de l'Union Mutuelle Croisienne.** — C'est samedi 10, à 19 h. 30, au Café St-Pierre, place de la Liberté, que se tiendra l'assemblée de l'Union Mutuelle Croisienne. Le bureau percevra les cotisations et paiera les primes et allocations diverses. Les inscriptions pour le tournoi de boules entre les jeunes et vieux, et celles pour le tournoi de cartes, se feront de 19 h. 30 à 19 h. 45 ; aucune inscription ne sera prise après cette dernière heure.

**Etat civil. — Naissances** : Bernard Leroy, rue Bell 7, à Roubaix, né rue G. Dubled 53 ; Chantal Deygers, rue Mirabeau 71.

## WATTRELOS

### UN RECELEUR D'HABITS VOLES A ROUBAIX EST ARRETE

Emile Vanhauwaert, tailleur, demeurant rue de Moscou, 42, avait acheté pour 5.900 fr. un lot d'habits usagés à un nommé Bouvry Louis, dit « Gros Louis », âgé de 48 ans, marchand ambulant, demeurant rue Baurewaert, 48 à Roubaix.

A son retour, ayant des soupçons sur la provenance des habits, signala le fait à la police et M. Veevaert, commissaire de police, fit procéder à une enquête qui fit découvrir que les vêtements usagés avaient été volés à « Rapiste Stoppage » à Roubaix.

Amené devant M. le commissaire, Bouvry nia comme un beau diable, déclarant que ces vêtements provenaient d'achats faits dans ses tournées. Inculpé de recel, Bouvry fut maintenu en arrestation et conduit au Parquet.

**Attentat aux mœurs.** — Inculpés d'outrages publics à la pudeur, Camille Bausier, âgé de 19 ans, demeurant 1, rue du Nouveau-Siècle à Comines, a été arrêté et conduit au Parquet. Son jeune camarade X, âgé de 16 ans, fut placé aux enfants moralement abandonnés.

Pour les mêmes motifs, César Boyekens, âgé de 22 ans, homme de peine, demeurant rue du Gauquier, 97-2 à Wattrelos, fut également arrêté et déféré au Parquet.

**Prisonniers libérés du Stalag XII A.** — Le secrétariat du centre d'entraide des prisonniers libérés invite les camarades libérés du Stalag XII A à assister à la première réunion qui aura lieu le samedi 17, à 16 h., à la Maison du Prisonnier de Lille, 33, rue du Molinel.

Etat civil. — Naissances : Jean-Luo Sakesin, rue Louise de Bettignies, 9 ; Marcel Mairesse, rue des Pollus, 2-; Gabriel Werbrouck, rue des Pollus, 2 ; François Doutreluigne, rue Henri Lefebvre, 44.

Publications de mariages : Louis D'Herbomez, empl. au Ch. de fer, à Hellemmes, rue de l'Aimal Courbet, 19, et Berthe Mollet, secrétaire, rue du Damier, 88. — Joseph Bass, agent d'assurances, rue du docteur Victor Leplat, 18, et Jeannine Lestarquit, s.p., rue de l'Industrie, 80; Kléber Darras, dessinateur en mécanique, rue Alfred Delecourt, 26, et Irène Espinet, couseuse en confection, rue Alfred Delecourt, 43.

Décès : Yvonne Denis, ép. Fleurquin, 50 ans, carrière Grimonprez ; Auguste Delennoy, 69 ans, liseur, rue de Beaulieu, 22.

## FLERS

### SERVICE DU RAVITAILLEMENT

Distribution du titre spécial attribuant les denrées alimentaires ci-après : pommes de terre (primeurs), sirop de sucre, légumes secs, confitures, pâtes.

Jeudi 6 juillet pour les rues : J.-B. Bonte, H. Ghesquière, Jacquard, La Bruyère, J.-B. Catel, des Cottages, Anatole France, Mollère, Jean-Jaurès, Sadi-Carnot, Victor-Hugo, Gambetta, L. Constant, La Fontaine, avenue Le Nôtre, de l'Epinoy, de la Paix, Cousinerie.

Vendredi 9, pour les rues : de Bayolone, Jules Boucly, Concorde, G. Dubled, Egalité, de Flandre, de Wasquehal, du Sart, Epinette, du Brecucq, des Teinturiers, d'Hem, E. Vaillant, Contour du Sart, des Villas, du Recueil, Pasteur, avenue du Sart.

Pour la viande, l'attribution supplémentaire est à compter du 1er août. A partir du 1er août, les feuilles de tickets seront du type urbain.

**Il « baptisait » son lait.** — Dernièrement, M. Perney, commissaire de police de Croix, a fait opérer un prélèvement de lait chez M. Louis Descamps, cultivateur, à Flers. Après analyse du laboratoire, il a été constaté que le lait mis en vente était mouillé à 20 %. M. Descamps fera l'objet de poursuites judiciaires.

## HEM

### Une mise au point concernant le service du ravitaillement

Le Maire nous communique :

« A la suite d'une faute administrative commise par un employé de Mairie, auquel une sanction disciplinaire a été infligée, certains milieux de la population se sont emparés de cet incident pour faire courir des bruits tendancieux et malveillants sur certains employés du service du Ravitaillement. Le Maire juge qu'il est de son devoir de démentir ces bruits. Il déclare que les services du Ravitaillement aussi bien ceux de la Mairie fonctionnent d'une façon normale. Ils sont d'ailleurs contrôlés sévèrement et périodiquement par des contrôleurs de la Préfecture qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas eu l'occasion de relever une seule faute.

La population devrait comprendre que le service du Ravitaillement est un service très ingrat et que les employés ne peuvent donner que les bons qu'ils reçoivent de la Préfecture. Il est incontestable que toutes les demandes ne peuvent recevoir satisfaction. Les gens ne devraient pas faire retomber ce rejet sur les employés en leur adressant des paroles déplacées. Si des employés manquent quelquefois de sang-froid, on vient dire que ceux-ci sont impolis envers le public, alors qu'ils ne sont pour rien dans la décision de rejet, attendu que toutes les demandes sont examinées et solutionnées par une Commission municipale.

Le Maire n'hésitera pas à traduire en justice pour diffamation, toute personne qui propagerait des insinuations malveillantes contre le personnel communal ».

### DISTRIBUTION DE TITRES SUPPLEMENTAIRES

Distribution des titres supplémentaires attribués aux communes reclassés urbaines, et des cartes de lait aux malades, les 8 et 9 juillet, dans l'ordre ci-après :

***Jeudi 8*** : De 8 h. 30 à 9 h. 30, 1 à 160 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, 161 à 320 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 321 à 500 ; 14 h. à 15 h., 501 à 660 ; 15 h. à 16 h., 661 à 830 ; 16 h. à 17 h., 831 à 1.000 ; 17 h. à 17 h. 30, 1.001 à 1.080.

***Vendredi 9*** : De 8 h. 30 à 9 h. 30, 1.081 à 1.140 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, 1.141 à 1.300 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 1.301 à 1.480 ; 14 h. à 15 h., 1.481 à 1.640 ; 15 h. à 16 h., 1641 à 1820 ; 16 h. à 17 h., 1.821 à 2.000 ; 17 h. à 17 h. 30, 2.001 à la fin.

Se munir de la carte de ravitaillement.

**Colis aux prisonniers.** — Le Comité local d'assistance aux prisonniers en captivité procédera à la confection du 29e colis en Mairie, salle du 1er étage, samedi 10. Les familles voudront bien se présenter : 14 h., lettres A, B, C ; 14 h. 30, D ; 15 h. 30, F à J ; 16 h., I ; 16 h. 30, M, P, Q ; 17 h., R à W.

Se munir de la carte de colis, de l'étiquette adresse, de papier et ficelle.

**Etat civil. — Naissances** : Lescouffe Gaston, 486 rue Jules Guesde ; Pau Jacqueline, 90 rue de Willems.

## LYS-LEZ-LANNOY

**Tentative de cambriolage.** — Au cours de la nuit des inconnus ont tenté vainement de s'introduire dans les bureaux de l'usine Zecchinl, rue du Meunier, à Lys. M. Thiefry, directeur, a porté plainte à la police, qui enquête.

**Tickets supplémentaires (communes urbaines).** — La distribution des cartes de supplément (communes urbaines), se fera à la mairie (1er étage) dans l'ordre suivant :

Jeudi 8 juillet : 1 à 1500, de 8 h. 30 à 11 h. 30; 1.501 à 3.000, de 14 à 17 heures.

Vendredi 9 : 3.001 à 4.500, de 8 h. 30 à 11 h. 30; 4.501 à la fin, de 14 à 17 heures.

Se munir des cartes individuelles d'alimentation.

## LEERS

### CARTES SPÉCIALES DE DENRÉES POUR JUILLET

Les cartes spéciales de denrées attribuées aux communes reclassées urbaines seront distribuées à la Mairie dans l'ordre ci-après :

Jeudi 6 juillet, de 9 h. à midi, 1 à 1.000 ; de 14 à 17 h., 1.001 à 2.000.

Vendredi 9, de 9 h. à midi, 2.001 à 3.000; de 14 à 17 h., 3.001 à la fin.

**Bureaux de la Mairie.** — Les bureaux de la Mairie et du ravitaillement ne sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 8 h. à midi ; le samedi de 8 h. à midi et de 14 à 18 heures.

## MARCQ-en-BARŒUL

**Consultation de nourrissons.** — Pour le quartier du Bourg elle aura lieu ce jeudi 8, de 9 à 10 h., à l'école maternelle Mme Curie, Gd-Place. Une collation sera servie aux futures mamans au cours de la consultation.

## LILLE

### Tribunal correctionnel

**Le bien d'autrui.** — 3 mois avec sursis et 2.000 fr. d'amende à Raymonde Fraquet, femme Flament, de Seclin, pour vol de mobilier, en mai 1940, au préjudice de la dame Liénart. Pour recel, 6 mois et 2.000 fr à Marcel Duvinage, employé de chemin de fer à Seclin.

— Pour vol de matériel et d'objets divers, 1 mois à Carlos Leclercq, terrassier, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix. Pour recel, 1 mois à Marthe Hauff, femme Vandaele, rue Henri-Lefebvre, à Roubaix.

**Violences.** — 15 jours avec sursis et 2.000 fr. d'amende, à Maxime Miellet, cultivateur à Bourghelles, pour coups et blessures envers M. Delbassée, qui a obtenu 5.000 fr de dommages-intérêts.

**La laine.** — Pour avoir créé un commerce de laine sans autorisation, 2 mois et 10.000 fr. d'amende à Hector Messiaen, boulanger-pâtissier à Roubaix, rue Jean-Bart.

**Les cartes de laine.** — Pour détention d'un stock de cartes de laine, 6.000 fr. d'amende à Raymonde Vanfleteren, rue Winocq-Choquel, à Tourcoing.

**L'exportation du plomb.** — Lucien Vione, 20 ans, manœuvre à Comines; Jean Bouche, 19 ans, et Jean Pollet, 19 ans, tisserand à Comines, étaient poursuivis pour avoir dérobé du plomb qu'ils disaient avoir trouvé près de la Lys, derrière une usine en démolition à Comines. Ce plomb, qui appartenait à l'Entreprise Decobert, avait été exporté en Belgique.

Trois mois d'emprisonnement au 1er, 4 mois au second, 3 mois au troisième. En outre, pour le délit douanier, 3 mois avec confusion à chacun et 500 francs d'amende solidairement.

Et les tickets ? — Pour achat de denrées rationnées sans tickets, 1.200 francs d'amende à Joseph Garrigues.

**Violences.** — Pour avoir porté des coups, 1.000 francs d'amende, par défaut, à Arthur Lequenne, de Lille.

### ARRETE POUR IVRESSE, UN ELECTRICIEN DE PERENCHIES EST TROUVE PORTEUR DE CINQ CARTES DE CHARBON

Le nommé Debonne Paul, 22 ans, électricien à Pérenchies, 26, rue H.-Bouchery, a été trouvé en état d'ivresse manifeste vers une heure du matin. Fouillé avant d'être mis au violon, il a été trouvé porteur de cinq cartes de charbon. Interpellé sur la provenance de ces cartes, il a déclaré qu'elles lui avaient été remises par un prénommé « Gastons qu'il ne connaît pas autrement et qu'il aurait rencontré dans un café. Il a fait l'objet d'un procès-verbal pour détention irrégulière de cartes de rationnement.

### COUR D'ASSISES DU NORD

## Le tueur Dumont, de Croix, qui assassina sur ordre, au Parc Barbieux de Roubaix, un Algérien pour lui "faire" son portefeuille

### a été condamné à 20 ans de travaux forcés

*On a vu, mardi, à la Cour d'Assises du Nord, quatre individus mêlés à une même affaire d'assassinat venir prendre place dans le box des accusés.*

*Les magistrats arrivèrent à leur tour.*

*C'est le moment que choisit l'un des inculpés, celui qui faisait figure de chef de bande et qui semblait avoir été l'âme du crime, pour fausser compagnie à tout le monde.*

*Les gendarmes ne se lancèrent pas à sa poursuite.*

*Si inconcevable que cela puisse paraître, Paul Lefebvre, 21 ans, de Croix, quittait légalement le prétoire, où il n'allait pas être jugé et où on n'allait pourtant parler que de lui.*

*Lefebvre s'était tout simplement pourvu en cassation contre l'arrêt de renvoi de la Chambre des mises en accusation devant le Jury du Nord.*

*Que voulait ce champion de la procédure ?*

*Certainement pas être jugé en correctionnelle !*

*Il a réussi à gagner du temps et à provoquer une disjonction qui nécessitera deux procès pour la même affaire.*

### UN ALGERIEN CONDAMNE

Paul Lefebvre est ce jeune Croisien qui, en Juin 1941, s'était lié avec un Algérien, rencontré au cours d'un voyage.

Un incident lui fit connaître que le portefeuille de son ami arabe, Lounis Djeraf était bien garni.

La révélation survint dans les circonstances suivantes. Un soir, nos deux hommes, errant après le couvre-feu, furent arrêtés par une ronde et conduits au poste. L'examen du portefeuille de Djeraf fit dire à un gardien de la paix : « En voilà un qui est plein aux as ! »

Cette réflexion ne fut pas perdue pour tout le monde.

Lefebvre, à partir de ce moment, eut l'idée de « faire le portefeuille bien garni ».

Il alla retrouver quelques mauvais bougres de son genre : Robert Dumont, 22 ans, tourneur en fer, rue Edouard-Vaillant ; Albert Lelièvre, 21 ans, camionneur, 32, rue Jean-Jaurès. Ces jeunes gens tinrent conseil en présence de Mme Vve Lefebvre, mère, née Gabrielle Krucke, 39 ans.

Les décisions de ce conseil furent un arrêt de mort à l'égard du pauvre Arabe, qui avait le tort de posséder quelques billets bleus alléchants.

Les rôles furent distribués : Dumont reçut le revolver et la mission de jouer le bourreau.

Le trio se mit en route.

Lelièvre, à qui cette affaire ne plaisait pas outre mesure, se défila promptement, en prétextant un malaise.

### EXECUTION

Lefebvre et Dumont se trouvèrent bientôt avec Djeraf qui avec fort peu d'intuition, était venu vers eux.

Tous trois se dirigèrent vers le Parc Barbieux, prirent le frais sur l'herbe à quelque distance d'un étang.

Dumont s'était placé derrière Deraf. Il sortit son arme — sur un signe impérieux de Lefebvre, paraît-il — et, à bout portant, il revolvérisa le malheureux Nord-Africain qui mourut presque instantanément.

Le cadavre fut jeté dans la rivière. Dumont avait d'abord récupéré le portefeuille de la victime et l'avait remis à Lefebvre.

Le tueur rentra chez lui.

Lefebvre partit au « Café du Progrès », à Croix, où il savait rencontrer Lefebvre. Il lui donna 100 fr. et le revolver avec la mission de le cacher. A sa mère, après avoir avoué le geste criminel, Lefebvre remit 500 francs.

### UN SIMPLE BRELAN

Au lieu d'un beau carré, c'est un pauvre brelan d'accusés qui est présenté au jury.

Lefebvre veut gagner du temps. Ses co-accusés ne se plaindront d'ailleurs pas de son absence qui leur permettra de se décharger sur lui ; il est vrai que Lefebvre se rattrapera dans trois mois et leur rendra la monnaie de leur pièce avec intérêt.

M. le président Bedel fait un portrait des trois petites fripouilles de vingt ans qui se sont rendus coupables de multiples cambriolages récemment évoqués dans une autre enceinte judiciaire.

Dumont a été qualifié quelque part d'individu craintif qui n'avait aucune volonté devant le garçon autoritaire qu'était Lefebvre. Il n'y paraît point à l'audience, quoiqu'il cherche à confirmer devant tout le monde l'opinion du psychiatre. Lefebvre lui a dit qu'il voulait « faire le portefeuille » et il lui a donné le revolver.

*Dumont.* — C'est toi qui tueras l'Algérien, m'a-t-il dit.

*Le président.* — Pas exactement, il vous a posé cette question : « Que le tueras, toi ou moi ? »

*Dumont.* — Il a placé l'arme sur la table devant moi.

— Et vous l'avez ramassée pour signifier votre acceptation.

En pleine conscience et avec un sang-froid parfait, Dumont vérifia l'arme pour voir si elle fonctionnait.

Décidés à tuer l'Algérien, on prit la direction du canal.

*Dumont.* — C'est là qu'on devait l'exécuter, mais il y eut des empêchements (sic).

### UN SOIR AU PARC

Des gens circulaient. Lefebvre conduisit le groupe vers le Parc Barbieux.

*Dumont.* — A ce moment, Djeraf voulait partir à Lille, et moi j'eus l'intention de rentrer à la maison.

*Le président.* — Il est regrettable que vous n'ayez pas suivi cette bonne idée !

— J'avais peur de Lefebvre !

— MM. les Jurés ont déjà entendu ce refrain, note le Président, en souriant.

Dumont, le simplet, fait un récit de l'exécution :

« Lefebvre causait avec l'Algérien. Il m'a fait un signe, j'ai sorti l'arme, je ne voulais pas tirer, j'hésitais... j'hésitais, j'ai fermé les yeux et j'ai tiré ! »

*Le président.* — Dites plutôt que vous avez parfaitement visé. Vous avez tué l'Algérien dans des conditions de sang-froid et de lâcheté extraordinaires.

Quelle fut la part de Dumont dans le butin ?

Nulle.

Lelièvre eut 100 fr., mais il soutient que Lefebvre ne lui a restitué qu'une somme qu'il lui devait.

Mme Lefebvre toucha 500 francs. Elle soutient que ce n'était pas pour elle.

— Mon fils m'a prié, dit-elle, de conserver cette somme pour la remettre à Dumont qui devait venir la chercher dans la soirée.

*Dumont.* — Je ne devais pas avoir d'argent !

Les témoins sont des médecins, des policiers, des jardiniers.

Me Delcourt intervient dans les débats aux noms de la mère et du frère de la victime, partie civile.

M. l'avocat-général Ruolt, requiert un châtiment exemplaire contre Dumont et des peines sévères contre les autres accusés.

Après plaidoiries de Me Vérone, pour Dumont ; Rohart, pour Lelièvre ; Meithy, pour Mme Lefebvre, la Cour a condamné Dumont à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour ; Lelièvre à 7 ans de réclusion ; Mme Lefebvre à 5 ans de réclusion.

Ces trois condamnés paieront respectivement 50.000, 500 et 1.000 fr. à la mère de la victime ; 15.000, 100 et 100 fr. à son frère.

J.-A. DUHAMEL.

## TOURCOING

**Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle-Lehoucq (Téléphone 4.86) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.**

### TROP CONFIANTE

Mme Catteau, 31 ans, 230, rue de Lille, à Roncq, était venue à Tourcoing, en compagnie d'un individu dont elle ignore l'identité, avec lequelle elle prit une consommation dans un café de la place Victor Hazebrouck. Pendant une absence, l'homme s'empara de la bicyclette de sa compagne et disparut.

La police enquête.

### UN BRAVE PETIT GARS

Achille Vandeputte, 14 ans, rue du Chevalier Bayard, a trouvé rue de la Croix-Rouge, un porte-monnaie contenant 400 fr., qu'il s'est empressé de remettre au commissariat du 4e arrondissement.

### LE BON TABAC

Vers 2 h. 20, au cours d'une patrouille nocturne, passage des Courses, des gardiens de la paix ont surpris deux cyclistes, dont les machines, démunies d'éclairage, étaient chargées de volumineux ballots. Les deux hommes tentèrent de se dissimuler à la vue des policiers et l'un d'eux abandonnant sa machine et son chargement, prit la fuite à travers champ sans pouvoir être rejoint. La bicy